

Province de Québec,
M.R.C. de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 5 juillet 2022, à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Richard Potvin, les conseillères Linda Cournoyer et Jolyanne De Tonnancour ainsi que les conseillers Marco Paquet, Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine et Patrick Chamberland. Le directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

2022-07-127

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-07-128

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du conseil;

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Présentation du rapport financier au 31 mai 2022 qui affiche un solde à la caisse de 320 539,10 \$, des dépôts à terme au montant de 1 460 684,22 \$, un ajustement et des chèques en circulation au montant de 13 763,41 \$ pour un solde aux livres de 1 771 795,04 \$. Le total des revenus du mois de mai se chiffre à 1 085 881,40 \$ et celui des déboursés à 171 103,43 \$.

Suivi des différents comités par les membres du Conseil

Le conseiller Gilles Hébert mentionne que les pompiers ont bien appréciés la soirée de remise de médaille du 25 juin 2022 et que cette dernière a été un succès. Il ajoute que l'activité de prévention qui s'est déroulée de 10 h à 14 h la même date a connu un franc succès puisque le nombre de participants a été plus élevé que prévu.

La conseillère Linda Cournoyer indique que les festivités de la Fête nationale se sont bien déroulées qu'il y a eu une bonne présence des citoyens malgré le mauvais temps.

La conseillère Jolyanne De Tonnancour évoque la tenue d'une rencontre avec les citoyens le 14 juillet prochain pour discuter du projet d'espace collectif. Le maire demande que cette rencontre soit annoncée sur les réseaux sociaux de la municipalité et sur le panneau d'affichage.

2022-07-129

Paiement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 60 701,83 \$ et de comptes payés pour un montant de 55 973,15 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du registre de correspondance du mois de juin 2022 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 3 juin 2022 au 30 juin 2022.

AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DE
RÈGLEMENT

La conseillère Linda Cournoyer donne avis de motion qu'à une séance ultérieure un projet de règlement sera présenté pour modifier le règlement numéro SI-1203-2009 concernant la tarification des incendies pour les interventions dans le cadre d'incendie de véhicule de non-résidents.

Elle profite de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DE
RÈGLEMENT

Le conseiller Patrick Chamberland donne avis de motion qu'à une séance ultérieure un projet de règlement sera présenté pour modifier le règlement numéro 584-2018 concernant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité.

Il profite de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

2022-07-130

Congrès 2022 de la Fédération Québécoise des Municipalités

Il est proposé par Jolyanne De Tonnancour, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription et de participation du maire au Congrès 2022 de la Fédération Québécoise des Municipalités pour un montant de 1 065 \$ plus taxes, le tout conformément à la réglementation en vigueur, et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-110-00-310 et 02-110-00-346.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-07-131

Adoption de la déclaration d'accueil de la MRC de Pierre-De Saurel

Considérant le processus d'élaboration du plan d'action en immigration découlant du Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);

Considérant que, dans le cadre de ce processus d'élaboration, les membres du comité de pilotage ont identifié l'adoption d'une déclaration d'accueil par la MRC de Pierre-de Saurel et par l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC;

Considérant le consensus dégagé en ce sens par les membres du Conseil de la MRC;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil adopte la déclaration d'accueil de la MRC de Pierre-De Saurel, laquelle est jointe à la présente résolution;

Déclaration d'accueil

En réponse à l'évolution démographique et au développement durable de la collectivité, la Municipalité de Saint-David s'engage à consolider et à améliorer la qualité de vie de ses résidents et résidentes, peu importe leur âge, leur provenance et leurs caractéristiques. À cet égard, la Municipalité souhaite favoriser le vivre ensemble et le dialogue interculturel. Cette déclaration d'accueil guide les orientations de la Municipalité qui se veulent globales, transversales, intermunicipales et intersectorielles.

Ainsi, cette déclaration :

- rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans ce contexte;
- permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population et d'agir et de poser des gestes concrets;
- lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens.

Par cette déclaration, la Municipalité s'engage à :

- prendre en compte la diversité de la population et à partager cette responsabilité avec les partenaires sur le territoire;
- favoriser l'équité et l'ouverture aux différences dans le but de faciliter l'inclusion;
- favoriser l'interculturalité dans le but de faciliter l'intégration;
- reconnaître le rôle important que jouent les personnes immigrantes sur le plan culturel, social et économique;
- favoriser l'accès aux services inclusifs et aux possibilités d'emplois;
- offrir des conditions propices à l'établissement durable des personnes immigrantes en leur permettant de s'adapter à leur nouvel environnement et ainsi mieux comprendre le fonctionnement de la société québécoise;
- favoriser le développement d'une meilleure connaissance de l'autre et à créer un sentiment de confiance, de respect, de fierté et de solidarité dans la communauté de la Municipalité.

2022-07-132

Travaux de débroussaillage des glissières de sécurité

Considérant l'offre de service présentée par Les entreprises Clément Forcier lors de la préparation du budget 2022 pour l'entretien de l'intégral des glissières de sécurité de la Municipalité, incluant le débroussaillage avant et ainsi que le nettoyage des débris sur la voie publique;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil octroie le contrat pour le débroussaillage des glissières de sécurité aux Entreprises Clément Forcier au taux horaire de 120 \$ pour deux travailleurs incluant l'essence et tout autre outil nécessaire pour un montant estimé à 4000 \$ plus les taxes et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2022-07-133

Augmentation du prix du bitume pour travaux d'asphaltage

Considérant que l'entreprise Groupe 132 a été retenue pour effectuer les travaux de rapiéçage dans différents rangs de la municipalité;

Considérant que le prix de la tonne de bitume a fortement augmenté au cours des derniers mois;

Considérant que l'augmentation du prix du bitume fait en sorte que le coût des travaux afficheront un coût supplémentaire de 4 995 \$;

Considérant que groupe 132 demeure le soumissionnaire le plus bas malgré cette forte augmentation;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise les frais supplémentaires en lien avec les travaux de pavage dans certains rang par Groupe 132.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

.

Le conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes.

2022-07-134

Levée de la séance

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland, que la séance soit levée, à 20 h 45.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directeur général et greffier-trésorier